



Groupe de travail du 6 septembre 2018

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous étions réunis il y a presque un an pour faire un point sur l'expérimentation du télétravail dans les onze départements de la première vague, et l'élargir à une dizaine d'autres directions.

Le GT de 2017 prévoyait un bilan mi-2018, pour une généralisation du télétravail.

Les fiches reçues pour ce GT, très intéressantes en terme de bilan, et bien qu'elles mettent en avant les points positifs de la mesure, nous laissent songeurs sur la réelle volonté de la DGFIP d'ouvrir au plus grand nombre la possibilité de télé-travailler.

La CFTC souhaiterait un engagement plus volontaire de notre direction dans le sens de cette avancée sociale qui permet, sur la base du volontariat, de concilier vie familiale et vie professionnelle, protection de l'environnement et aménagement du territoire.

Les contraintes techniques évoquées il y a un an, et pour lesquelles nous avons eu l'an passé l'assurance de les voir tomber en 2018, semblent en grande partie levées.

Vous annoncez dans la fiche 3 un quota d'environ 20.000 à 25.000 profils VPN disponibles dès à présent, mais sur la fiche 6, vous limitez à 5.000 en 2019 et 10.000 d'ici 2021 le nombre total de télétravailleurs.

La CFTC s'interroge donc sur cette frilosité affichée, d'autant plus que la période coïncide avec CAP 2022, et un ASR particulièrement agressif à la DGFIP d'ici 4 ans.

L'hyper-concentration annoncée des postes et services de la DGFIP laissera quantités d'agents « sans chaise » lors de la fermeture de leur unité de travail, et ils seront autant de potentiels télétravailleurs si leur nouvelle affectation les éloigne de leur domicile.

Notre Ministre a d'ailleurs évoqué le télétravail comme possibilité lorsqu'il parle de la déconcentration de proximité dans son discours du 11 juillet 2018 aux cadres des Finances :

« Nous devons notamment parler de l'accompagnement social des agents, qui pourraient voir pour eux dans ces relocalisations une grande opportunité. Je pense à ceux qui en ont assez de faire 1h30 de transport en commun pour rejoindre leur lieu de travail ou n'en



peuvent plus des prix de l'immobilier rendus insupportables à Paris ou dans les grandes métropoles. Ceux-là pourraient vouloir choisir le télétravail ou offrir un cadre de vie différent à leur famille. »

Enfin, comme nous l'avions déjà évoqué l'an passé, le travail à distance proposé comme alternative au suivi d'une mission perdue ou d'une fermeture de poste n'est pas une solution pérenne et positive pour les agents concernés.

Or cette « tendance à la précarisation » concerne à ce jour dans certains départements un nombre de collègues au moins sinon plus important que les télétravailleurs.

La CFTC renouvelle le souhait que les agents impactés par l'ASR se voient proposer systématiquement le télétravail en même temps que la mobilité, plutôt que le travail à distance et la précarité.

Pour toutes ces raisons, la CFTC demande à ce que le calendrier et l'ouverture du télétravail au plus grand nombre soient accélérés de façon significative dans les prochains mois.

Nous aborderons les différentes fiches au fur et à mesure de leur examen lors de ce GT.